COMMUNE DE OGNES

-

#### PLAN LOCAL D'URBANISME

-

#### **BORDEREAU DES PIECES**

-

- Arrêté de Mise à Jour du PLU (Droit de Préemption Urbain, Permis de démolir, déclaration de Clôtures, travaux de ravalement)
- Délibération instituant le Droit de Préemption Urbain
- Plan du Droit de Préemption Urbain n°9a « village » (échelle 1/2 000°)
- Délibération instituant les secteurs soumis à permis de démolir
- Plan du secteur soumis à permis de démolir n°10a « territoire communal » (échelle 1/5 000°)
- Délibération instituant le secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures
- Plan du secteur soumis à déclaration préalable aux travaux d'édification de clôtures n°11a (échelle 1/5 000°)
- Délibération instituant le secteur soumis à déclaration préalable aux travaux de ravalement
- Plan du secteur soumis à déclaration préalable aux travaux de ravalement n°12a (échelle 1/5 000°)

### **URBA-SERVICES**

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy, BP 401 – 60004 BEAUVAIS CEDEX Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax: 03.44.45.04.25

### Commune de

## **OGNES**

(60440)

# PLAN LOCAL D'URBANISME

# MISE A JOUR'

Vu pour être annexé A mon arrêté en date du : 18 AVR. 2019

### **ANNEXES TECHNIQUES**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
DECLARATION DE CLOTURES
PERMIS DE DEMOLIR
TRAVAUX DE RAVALEMENT